

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Strasbourg Chef-lieu

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Séance du 18 mai 2015 à 20 h 30

Sous la présidence de M. Roland MICHEL, Maire

Etaient présents : TOUS LES MEMBRES

Ordre du jour :

Le maire, Roland MICHEL, demande à ce qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : Achat d'un broyeur, vu l'urgence et l'arrivée des beaux jours et ainsi la repousse de la végétation. – Accord unanime

1) Approbation du PV de la réunion du 14 avril 2015

Ce procès verbal est approuvé à l'unanimité

2) Création de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif. Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2014 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de : - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
- 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics

- 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts

- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical

- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

- Désigne M Roland MICHEL en qualité d'électeur titulaire et M ANDRE Christophe en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M MICHEL Roland et M ANDRE Christophe sont éligibles en tant que délégués du collège des communes.

3) SDEA – Rapport annuel 2014 sur l'eau – périmère du Kochersberg

Ce rapport volumineux a été adressé par la voie électronique à tous les conseillers qui en ont pris connaissance et l'approuve à l'unanimité.

Le maire ajoute que c'est une instance appréciée, Si on enlève les 25 % du prix de la facture d'eau pour l'Agence de Bassin et la taxe assainissement, le prix du m3 d'eau revient à 1,09 €

4) Droit de préemption (terrain et bâtiment du Ministère de l'Agriculture)

Par courrier en date du 31 mars 2015, la Direction Générale des Finances Publiques, Service des Domaines, a fait connaître à la commune que les terrains et bâtiments appartenant à l'Etat (Ministère de l'Agriculture), situés à Wiwersheim, route de Schnersheim, et cadastrés en section 019 parcelles 171, 173 et 175, d'une superficie totale de 200 ares, font l'objet d'une cession. Monsieur le Maire précise qu'il est porté dans ce courrier que, au titre des articles du code de l'urbanisme L 240-1 et L 240-3, et de l'article L 1321-3 du code des collectivités territoriales, la commune peut exercer son droit de priorité (préemption) pour l'acquisition de ces biens. Après discussions sur les différents avantages de cette acquisition et réflexions sur les projets futurs d'utilisation de ces terrains et bâtiments, le conseil municipal, décide à 14 voix pour et une abstention, d'acquérir ces biens pour la somme de 161 500 € hors taxes, prix estimé par le service des Domaines.

5) Emprunt pour l'acquisition des terrains et bâtiments

Pour financer l'acquisition des terrains et des bâtiments de l'Etat, et après avoir consulté les différentes propositions, le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, autorise le maire à contracter en son nom :

- un crédit d'investissement amortissable d'un montant de 160 000 €
sur 15 ans auprès du Crédit Mutuel du Kochersberg
au taux fixe de 1,95%

Echéances : trimestrialités constantes en capital et intérêts

Frais de dossier : 0,10 % payable à la signature

Le Conseil municipal, autorise le Maire à signer ce contrat de prêt

6) Subvention

Le Conseil municipal décide de soutenir, à hauteur de 100 €, le Raid Humanitaire, organisé en 2015 autour du Mont Blanc par des étudiantes de Wiwersheim

7) Achat d'un broyeur

Un broyeur s'avère nécessaire pour la commune qui ne dispose pas d'engins permettant de faucher, nettoyer les accotements et talus, et maintenir les terrains et les chemins carrossables.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'achat d'un broyeur d'accotement DESVOYS pour l'entretien des chemins, talus et bords de routes au prix estimé de 8 500 € HT.

Cette acquisition fera l'objet d'une mutualisation entre la commune et l'association foncière à raison de 50 % à la charge de la collectivité et 50 % à la charge de l'association foncière

Les élus approuvent à l'unanimité cet achat et sa mutualisation.

8) Divers

a) Radar pédagogique

Quelques conseillers ont suggéré de réfléchir à la pose d'un radar pédagogique sur la route de Saverne en face du comptoir agricole pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

b) Opérateurs téléphoniques

Hubert BIRLE est souvent interpellé sur les problèmes téléphoniques concernant les opérateurs orange ou autres et leurs liens avec la commune.

Les dysfonctionnements des lignes téléphoniques des habitants et leurs problèmes avec les opérateurs de téléphonie, quels qu'ils soient, ne sont pas de la compétence de la commune et il n'y a pas lieu de s'adresser à cette collectivité pour régler les rapports et incidents avec ces opérateurs de téléphonie.